

SEPS

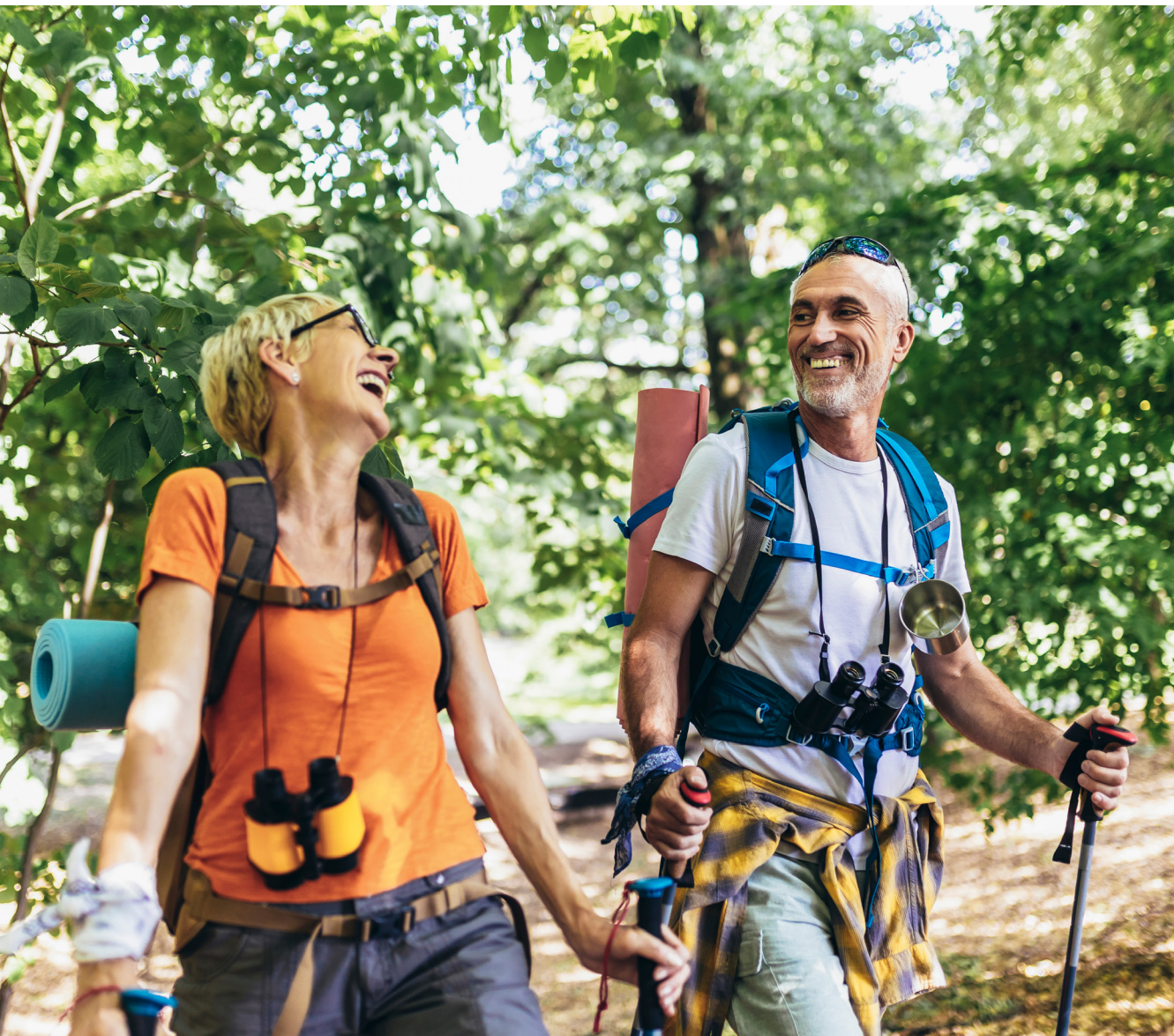
F
P
E



SENIORS DE LA FONCTION
PUBLIQUE EUROPÉENNE
SENIORS OF THE EUROPEAN
PUBLIC SERVICE

BULLETIN

ASSOCIATION DES SENIORS DE LA FONCTION PUBLIQUE EUROPÉENNE | MARS 2026



LA SFPE | SEPS EST À LA DISPOSITION DE TOUS SES MEMBRES

Le secrétariat est joignable

Par téléphone +32 (0) 475 472 470

Par mail info@sfpe-seps.eu

Par internet www.sfpe-seps.eu

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SFPE-SEPS 2023-2025

Président	Pieter Kerstens
Vice-Président	Jan-Willem BRONKHORST
Vice-Président	Jean-Pierre Amond (affaires financières)
Secrétaire générale	Luigia Dricot-Daniele
Trésorier et Gestion des membres	Marc Maes
Trésorier adjoint	Jean SCHEYVAERTS
Président SFPE Italia	Gianfranco SELVAGIO
Président SFPE Luxembourg	Monique BRETON
Membres	Jean Pierre AMOND, Michel ANDRIEU, Jan Willem BRONKHORST, Jean Marie COUSIN, Anna Angela D'AMICO, Luigia DRICOT-DANIELE, Roberto HAYDER, Mario PARROT, Antonio PINTO FERREIRA, Polyxeni PROUSALIDOU, Henrik SMETS, Thierry STIEVENART, Hans TORREKENS, Catherine TYLIACOS
Ambassadeurs PMO	Evangelos SPANOUDIS

COMITÉ D'ÉDITION DU BULLETIN DE MOIS2026

Pieter Kerstens - Luigia Dricot-Daniele - Anna Angela D'Amico - Natalia Paquot- Anne Marie Racine – Paola Pagliarulo - Polixeny Prousalidou - Gianfranco Selvagio - Jan-Willem Bronkhorst

COTISATION ANNUELLE 30,00 €

Elle est d'office redevable en janvier et non plus à la date d'anniversaire de l'affiliation.

Cependant, les nouveaux membres, qui se sont inscrits après le 30 juin 2025 en payant la cotisation, ne doivent pas la reverser pour l'année 2026. Le prochain versement ne survendra qu'en janvier 2027.

Compte bancaire IBAN : BE 37 3630 5079 7728 BIC :BBRUBEBB

VOS COORDONNÉES PRIVÉES

Appel : veuillez nous communiquer la mise à jour de votre adresse électronique et/ou de votre domicile privé, et ce, dans les meilleurs délais. Cela nous permet de maintenir les contacts utiles avec vous, sans interruptions, et d'éviter que des communications pertinentes s'égarent.

L'adresse pour signaler toute modification pertinente est :
par courriel info@sfpe-seps.eu **ou, par téléphone** +32 (0) 475472 470

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Cher Membre,

Nous prenons très au sérieux la protection des données personnelles et nous nous engageons à respecter le règlement général sur la protection des données (RGPD).

Vos données de contact sont exclusivement utilisées pour assurer notre responsabilité d'information ouverte et transparente envers vous, en tant que membre, sur les actions menées par l'association et décidées par le Conseil d'Administration.

Les informations que vous nous confiez font uniquement l'objet d'un traitement interne, elles ne sont transmises à des tiers (PMO, DG HR, ...) qu'à votre demande.

L'Association s'engage à protéger ces données contre toute diffusion et à ne pas les communiquer, sauf obligations prévues par la loi ou démarches effectuées à votre demande dans les limites de l'objet social de l'Association.

Bien entendu, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de ces données. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et vous disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en nous envoyant un courriel ou une demande écrite par la poste.

Pieter Kerstens

*Pour le Conseil d'Administration
de la SFPE-SEPS*

DATE ET FIXATION DU LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET DE LA RÉUNION D'INFORMATION

Notre prochaine Assemblée Générale sera le 19 mai 2026 et aura lieu dans une grande salle de réunion dont l'adresse sera communiquée ultérieurement.

Pour ce qui est de l'organisation nos assemblées : elles se dérouleront dans le format habituel.

Tous les membres affiliés recevront les informations pertinentes, y compris un ordre du jour détaillé et des informations pratiques sur la logistique.

SFPE SENIORS DE LA FONCTION PUBLIQUE EUROPÉENNE

175 rue de la Loi
Bureau JL 02 CG39
BE-1048 Bruxelles

105 avenue des Nerviens
Bureau N105 00/022
BE-1049 Bruxelles
ASBL N°: 806 839 565

Téléphone +32 (0) 475 472 470
Accessible également par Whatsapp
Email info@sfpe-seps.eu
Web www.sfpe-seps.eu

SOMMAIRE

1	ÉDITORIAL	5
2	INTERVIEW DE POLYXENI PROUSALIDOU (Poly)	6
3	RÉSULTAT DES ÉLECTIONS NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
4	NOTRE PAGE ITALIENNE	9
5	INFORMATIONS DU PMO	10
	1 RAPPEL : FACTURATION DIRECTE DE VOS SOINS HOSPITALIERS AU LUXEMBOURG	10
	2 CHANGEMENT D'ADRESSE DU PMO	12
	3 DÉCLARATION DE VIE - RAPPEL DES MODALITÉS APPLICABLES	12
6	INFORMATIONS GÉNÉRALES	13
	1 UNE BONNE HISTOIRE BELGE – LA SAGA CONTINUE	13
	2 ARRÊT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LA RÉGION TOSCANE	15
7	INFORMATIONS PRATIQUES ET RAPPELS AU SUJET DE LA SFPE-SEPS	17
	1 « RECHERCHE WEB MASTER »	17
	2 COTISATION ANNUELLE	17
	3 GUICHET UNIQUE (NOUVEAU)	17
	4 CHANGEMENT D'ADRESSES PRIVÉES	17
	5 ACCÈS AUX IMMEUBLES DE LA COMMISSION EUROPÉENNE À BRUXELLES	17
8	LE SAVIEZ-VOUS ?	19
9	APPEL AUX BÉNÉVOLES	20
10	NOS SERVICES	21
	CARTE DE MEMBRE	21
	BULLETIN DE COMMANDE DE DOCUMENTS UTILES	22
	BULLETIN D'ADHÉSION A/SC/MM/1807 FR	23
	ORDRE PERMANENT DE VERSEMENT	24
	ADRESSES UTILES	25
11	IN MEMORIAM	26
	NOVEMBRE 2025 > MARS 2026 NOVEMBER 2025 > MARCH 2026	

1 ÉDITORIAL

Chères et Chers membres,

Voici la première édition de notre Bulletin en 2026. Ce Bulletin vous parvient dans un contexte de hautes tensions internationales, qui nous préoccupent tous. L'escalade militaire importante concernant l'Iran risque d'avoir une série de conséquences de durée indéterminée avec un impact matériel inévitable sur notre quotidien.

Dans cette édition, nous vous informons du résultat des élections pour le renouvellement du Conseil d'administration de notre Association. Les élections se sont déroulées normalement. L'élection des administrateurs sera soumise pour confirmation formelle par l'Assemblée générale qui se tiendra le 29 mai 2026 à Bruxelles.

Les élections se sont déroulées normalement. L'élection des administrateurs sera soumise à confirmation formelle par l'Assemblée générale qui se tiendra le 29 mai 2026 à Bruxelles.

Vous lirez davantage sur un arrêt important prononcé le 16 janvier 2026 par le Tribunal administratif de la Région de Toscane, en Italie, sur le droit d'accès des personnes relevant (entre autres) du RCAM aux soins de santé en Italie, dont la portée administrative dépasse de loin la situation spécifique italienne et concerne l'ensemble de l'Union européenne.

Toujours dans le contexte du RCAM, nous vous présentons un article sur les récentes évolutions dans le domaine des assurances de maladie complémentaires et l'évolution qui nous attend. Les nouvelles Dispositions générales d'exécution de l'assurance de maladie de base sont en préparation, mais en ce moment, aucun texte n'est encore disponible. Nous vous tiendrons au courant des suites.

Dans la précédente édition, vous aviez déjà été informés sur la lettre particulière qu'un nombre parmi vous a récemment reçue du Service des pensions fédérales du Royaume belge, ainsi que du contexte plus général dans lequel tout se passe. Quelques nouveautés sont à signaler. Une fois de plus, l'impact de ce dossier risque d'outrepasser largement le seul contexte belge.

© SEPS-SPPE



Petrus KERSTENS
(Pieter, pour les amis)

President du SFPE-SEPS

Dans la présente, nous vous informons également de sujets d'actualité dans le domaine de l'Assurance maladie et d'autres questions administratives, notamment à partir de contributions fournies par le PMO. Le quartier général de ce service déménage vers un autre immeuble à Bruxelles, toujours situé Avenue de Tervuren.

Pour mieux nous connaître, une Journée « portes ouvertes » sera organisée dans nos locaux à Bruxelles, le 16 avril prochain. Vous êtes tous invités à y participer. Vous êtes également les bienvenus à l'Assemblée générale statutaire, le 19 mai prochain, dans un lieu qui nous est neuf ; à savoir : le Centre de Conférences Albert Borschette (CCAB) à Bruxelles, pour laquelle vous recevrez d'office la convocation en temps utile. Il y aura moyen de la suivre en présentiel comme en vidéoconférence, et nous prévoyons un service d'une interprétation simultanée en langue anglaise.

L'entièreté du présent Bulletin est le résultat de travail intellectuel authentique effectué par des auteurs physiques, sans le moindre recours à l'intelligence artificielle.

Merci de votre attention, tout en vous souhaitant une excellente lecture, cordialement,
Pieter Kerstens, mars 2026

Cordialement,
Pieter Kerstens,
Mars 2026

2 INTERVIEW DE POLYXENI PROUSALIDOU (POLY)

© SEPS-SFPE



Je me présente :

Je m'appelle Polyxeni (Poly) Prousalidou. Je suis née au Pirée (la ville qui possède le plus grand port de Grèce) en décembre 1959, mais j'ai grandi à Athènes.

Avant de rejoindre la Commission en octobre 1994, j'ai travaillé pendant près de 13 ans à Athènes comme enseignante dans une école de commerce très réputée. À mon arrivée à Bruxelles, j'ai commencé ma carrière à la DG Traduction, d'abord comme secrétaire, puis comme secrétaire/assistante du chef d'unité au sein de trois unités différentes pendant 10 ans.

Je suis ensuite passée à la DG Ecfm, où le type de travail était complètement différent, mais très intéressant, en tant qu'assistante du chef d'unité. La charge de travail et mes responsabilités augmentaient chaque année, en particulier pendant la période difficile des négociations d'adhésion de la Grèce et du Portugal. Au cours de ces années, j'ai acquis une vaste et importante expérience professionnelle qui s'est avérée très utile. Après environ 8 ans, j'ai décidé de rejoindre la SEAE, récemment créé. Malheureusement, les conditions de travail n'étaient pas idéales et j'ai très vite rejoint la DG Home en tant qu'assistante d'un directeur, où j'ai travaillé pendant deux ans.

Nous étions déjà en 2013, et un chef d'unité de la DG Ecfm m'a demandé de rejoindre son unité et de l'aider dans le cadre du programme d'adhésion de l'Irlande, car j'avais une vaste expérience en la matière grâce à mon travail sur les adhésions de la Grèce et du Portugal.

À mon retour à la DG Ecfm, j'ai reçu un accueil très chaleureux de la part de mes collègues et de la hiérarchie. Après quelques années et deux réorganisations, mon unité a été transférée au Secrétariat général.

Étant déjà à Bruxelles et travaillant dur, rapidement et efficacement, j'ai acquis une grande reconnaissance. J'ai donc rejoint le cabinet du HR/VP Borrell Fontelles en tant qu'assistant personnel du chef de cabinet. Ce poste était extrêmement exigeant, avec une charge de travail énorme, des responsabilités et des tâches auxquelles j'ai répondu efficacement. J'ai reçu la reconnaissance non seulement de mon supérieur hiérarchique direct, le chef de cabinet, mais aussi de toute l'équipe. Mes méthodes de travail, ma réponse immédiate et efficace à chaque demande, ma capacité à résoudre les problèmes, ma personnalité, ma diplomatie et mon comportement général m'ont valu le respect de l'ensemble du cabinet. Au cours des six derniers mois de ma carrière, j'ai été assistante administrative auprès du HR/VP Borrell.

En tant que membre du conseil d'administration de la SFPE-SEPS, je pense donc que ces qualifications m'aideront à exercer correctement mes fonctions afin de maintenir, renforcer et développer les activités et la voix de notre association.

Poly Prousalidou

3 RÉSULTAT DES ÉLECTIONS NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

© SEPS-SFPE



Les élections statutaires pour le renouvellement de l'organe d'administration collégial, plus largement connu sous le nom de Conseil d'administration, se sont déroulées dans l'ordre et en conformité avec le Règlement électoral en vigueur. Le taux de participation correspond à celui des précédentes élections. Le Bureau électoral, composé de personnes indépendantes au scrutin, a établi son rapport final. La version originale de ce document est disponible pour consultation par tous les affiliés au secrétariat de l'Association.

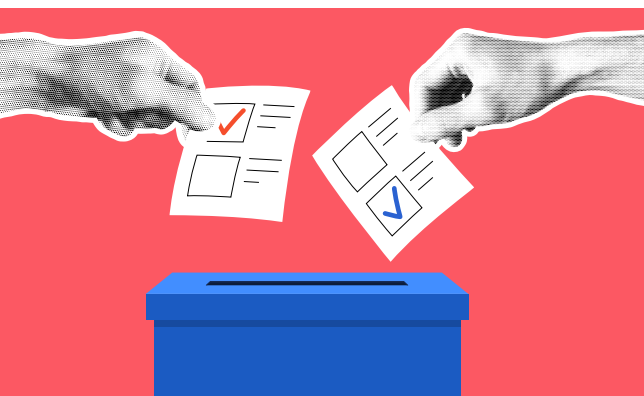
Le décompte des votes sur papier et des votes électroniques a eu lieu dans les locaux de la SFPE-SEPS, le 17 décembre 2025, par les soins des membres du Bureau électoral.

Voici la liste complète des candidats qui ont rempli les conditions statutaires pour être élus, et qui ont consécutivement accepté par écrit d'assumer leur mandat. Dans leur ensemble, ils constituent le Conseil d'Administration en vigueur pour la période 2026-2028. Leurs noms sont affichés dans l'ordre alphabétique :

AMOND, Jean Pierre
ANDRIEU, Michel
BIRKENMAIER, Dieter

BRETON, Monique
BRONKHORST, Jan Willem
COUSIN, Jean Marie
D'AMICO, Anna Angela
DRICOT-DANIELE, Luigia
HAYDER, Roberto
KERSTENS, Pieter
MAES, Marc
PARROT, Mario
PINTO FERREIRA, Antonio
PROUSALIDOU, Polyxeni
SCHEYVAERTS, Jean
SELVAGIO, Gianfranco
SMETS, Henrik
STIEVENART, Thierry
TORREKENS, Hans
TYLIACOS, Catherine

Dans le plus plein respect de nos Statuts, cette liste sera soumise à l'adoption finale, conformément à la législation nationale régissant nos Statuts, à l'Assemblée générale normale qui sera convoquée pour le 19 mai 2026. Les affiliés recevront, en temps utile, une convocation en bonne et due forme.



© Adobe Stock

Le **16 janvier 2026**, toutes les personnes susmentionnées ont pu participer à la réunion constitutive de ce nouveau conseil. L'objectif de cette réunion fut triple :

- ❶ Faire connaissance mutuelle avec les nouveaux élus et se partager des points de vue ;
- ❷ Discuter du Plan de Travail 2026 adopté par l'Assemblée générale de décembre 2025 ;
- ❸ Répartir les rôles administratifs au sein du nouveau conseil.

Puisque la moitié des membres du conseil ont été élus pour la première fois, un renouvellement significatif, il y avait lieu de faire un tour de table a eu l'occasion de se présenter et de partager ses attentes personnelles pour la suite. Le Plan de travail 2026 n'a pas fait l'objet de nouvelles propositions.

Le conseil s'est amplement penché sur la répartition interne des rôles formels. Pour certaines fonctions, les membres ont procédé au vote. Le conseil a décidé de nommer deux Vice-Présidents munis de compétences discrétionnaires identiques. Pour la plupart des fonctions spécifiques, les titulaires du conseil 2023-2025 ont été reconduits.

Voici le récapitulatif de ces échanges, qui sera également soumis pour approbation formelle à la prochaine Assemblée générale :

Président	Pieter KERSTENS
Vice-président, suivi GTR	Jan Willem BRONKHORST
Vice-président	Hans TORREKENS
Secrétaire générale	Luigia DRICOT DANIELE
Trésorier	Marc MAES
Trésorier-adjoint	Jean SCHEYVAERTS
AISBL/FINANCES	Jean Marie COUSIN
Présidente SEPS-Luxembourg, suivi CGAM	Monique BRETON
Président SEPS-Italia	Gianfranco SELVAGIO
Expert Assurances	Jean Pierre AMOND
Juriste principal	Roberto HAYDER
Juriste	Dieter BIRKENMAIER
Juriste	Hendrik SMETS
Support RCAM	Thierry STIEVENART
Administrateur	Michel ANDRIEU
Administratrice/Secrétariat	Anna Angela D'AMICO
Administrateur/Secrétariat	Antonio PINTO FERRERIA
Administrateur	Mario PARROT
Administratrice	Polyxeni PROUSALIDOU
Administratrice	Catherine TYLIACOS

Il convient de noter qu'**Evangelos SPANOUDIS** est reconduit en tant qu'ambassadeur-PMO.

Un nouvel ambassadeur sera ajouté très vite, en lieu et place de Mme **Helen James**, qui s'est retirée pour des raisons personnelles. La SFPE-SEPS tient à remercier Helen de tout cœur pour son inlassable disponibilité, son engagement, ainsi que son excellent support aux membres.

4 NOTRE PAGE ITALIENNE

SEPS ITALIA

Au cours des derniers mois, Seps Italia a apporté une aide significative à ses membres ainsi qu'à d'autres retraités.

Les demandes les plus fréquentes concernaient les remboursements et les procédures PMO.

Cependant, plusieurs demandes portaient également sur la préparation à la retraite.

Nous souhaitons vous informer des nouvelles importantes suivantes :

- 1 Le lancement d'un site web dédié à nos membres et à l'ensemble du personnel. Ce site web a pour objectif de fournir un accès immédiat aux informations les plus importantes. L'une de ses principales caractéristiques est qu'il est accessible directement, sans passer par les sites web de la Commission ni saisir de mot de passe.

Cette fonctionnalité est particulièrement utile pour les partenaires ou les membres de la famille de nos membres.

Vous trouverez des formulaires, des adresses électroniques, des procédures, des accords d'adhésion et de nombreuses autres ressources à l'adresse suivante : <https://www.seps-italia.it/>

- 2 Le 24 mars 2026, nous organiserons notre prochain séminaire de préparation à la retraite. Le séminaire se déroulera en présentiel à Ispra. Il sera animé en italien, avec des diapositives en anglais. Les personnes intéressées peuvent écrire à notre adresse électronique: seps.italia@mail.com



© SEPS-SFPE

Selvagio Gianfranco
Presidente Seps Italia

- 3 Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'à compter du 1^{er} mars 2026, un accord entrera en vigueur avec un avocat professionnel pour les questions régies par la législation italienne. La première consultation sera gratuite pour les membres et une réduction de 20 % sera appliquée si une procédure judiciaire s'avère nécessaire. Les détails seront publiés sur le site web.

Nous profitons de cette occasion pour vous rappeler que le service d'assistance en personne au Club House (Sala Ginestre) reste opérationnel **tous les mardis et jeudis de 13h00 à 14h00.**

Le service téléphonique est disponible du **lundi au vendredi de 11h00 à 14h00 au +39 35164**

5 INFORMATIONS DU PMO

1 RAPPEL : FACTURATION DIRECTE DE VOS SOINS HOSPITALIERS AU LUXEMBOURG

Intéressant : Connaissez-vous la nouvelle procédure simplifiée pour les bénéficiaires du RCAM ?

Les frais d'hospitalisation de nombreux traitements effectués au Luxembourg peuvent être pris en charge directement par le RCAM.

L'accord signé entre la Commission européenne et la Fédération des hôpitaux luxembourgeois en octobre 2025 a fait l'objet d'une publication : <https://ec.europa.eu/newsroom/pmo/newsletter-archives/67527>

Ce message est envoyé pour vous permettre de consulter l'information à nouveau.

Vous pouvez y découvrir :

- Les traitements concernés ;
- Quand une autorisation préalable est nécessaire ;
- Le fonctionnement du processus, étape par étape.

Avant une hospitalisation, veuillez relire ces informations et si nécessaire, générer votre certificat de couverture via MyPMO ou RCAM en ligne.

Veuillez noter que le certificat ne peut être généré qu'en français.

Via MyPMO

① Cliquez sur ce lien : <https://mypmo.europa.eu/jsis/certificates/request-certificate>.

② Sélectionnez le bénéficiaire concerné, ensuite sélectionnez « Certificat RCAM pour hôpitaux Luxembourg (FHL) », appuyez sur « ENVOYER ». Votre certificat sera disponible endéans 20 minutes et vous pourrez le télécharger et l'imprimer.

The screenshot displays the 'Demander une attestation de couverture' (Request a certificate of coverage) interface. It is divided into two main sections: 'Sélectionnez le bénéficiaire' (Select the beneficiary) and 'Sélectionnez une attestation' (Select a certificate). In the first section, 'Jane Doe' is selected, marked with a circled '1'. In the second section, 'Certificat RCAM pour Hôpitaux Luxembourg (FHL)' is selected, marked with a circled '2'. At the top right, there is an 'ENVOYER' button, marked with a circled '3' and an arrow pointing to it. Below the main form, there are two side-by-side panels showing the 'Attestations d'assurance' (Insurance certificates) for 'Jane Doe'. The left panel shows the certificate is 'en cours de création' (being created), with a circular arrow icon and a 'Soumis' (Submitted) button. The right panel shows the certificate is 'Disponible' (Available), with a checkmark icon and a download button, marked with a circled '4'.



Via RCAM en ligne

① Cliquez sur ce lien :

<https://webgate.ec.europa.eu/RCAM/secured/certificates.do>

② Choisissez le bénéficiaire concerné, cliquez sur l'icône « PLUS » vert devant « Certificat RCAM pour Hôpitaux Luxembourg (FHL) ».

Cliquez sur « ENVOYER ».

Votre certificat sera disponible endéans 20 minutes et vous pourrez le télécharger et l'imprimer.

Dans les deux cas, vous serez également informé Luxembourg par courriel que votre certificat est disponible.

Cet accord s'applique aux hôpitaux suivants au Luxembourg :

- HRS - Hôpitaux Robert Schuman (Kirchberg, Bohler, ZithaKlinik)
- CHL - Centre Hospitalier de Luxembourg
- CHDN - Centre Hospitalier du Nord
- CHEM - Centre Hospitalier Emile Mayrisch
- INCCI - Institut National de Chirurgie Cardiaque et de Cardiologie Interventionnelle
- Centre François Baclesse

Tous les détails, les étapes pratiques et la FAQ sont disponibles dans le Guide des services du PMO :

Assurance maladie : [nouveau! pour les soins de santé au Luxembourg - PMO Service Guide](#)

Une brochure est également disponible pour un aperçu visuel simple des principales étapes : <https://ec.europa.eu/assets/pmo/FHL/FHL-Brochure-FR.pdf>



© Adobe Stock

2 CHANGEMENT D'ADRESSE DU PMO

Commission européenne
Av. de Tervuren 211
1150 Woluwe-Saint-Pierre • Belgique

Le bureau d'accueil du RCAM déménagera également à la nouvelle adresse. les visites se feront sur rendez-vous uniquement.

Les rendez-vous doivent être pris à l'avance via la boîte mail dédiée : PMO-RCAM-RDV@ec.europa.eu ou via le numéro de téléphone unique du PMO.

Pour les retraités qui habitent en Belgique, les rendez-vous individuels pour l'assistance informatique auront aussi lieu à la nouvelle adresse. Pour plus d'informations sur les moyens de contacter le PMO pour l'assistance informatique, cliquez ici : <https://paymaster-office.ec.europa.eu/eu-login-0> en Le numéro de téléphone unique du PMO reste inchangé : +32 2 29 11111.

Un aperçu des extensions vers les différents services ce numéro est disponible ici : <https://paymaster-office.ec.europa.eu/services-topic/myppmo-single-phone-number> en

Merci pour votre attention.

3 DÉCLARATION DE VIE

RAPPEL DES MODALITÉS APPLICABLES

Le PMO vous adresse périodiquement une demande de déclaration de vie. Cette demande peut être effectuée,

tous les deux ans, ou annuellement si vous avez 80 ans ou plus. Afin de simplifier cette procédure, le PMO utilise des indicateurs administratifs basés sur des données recueillies via le RCAM, telles que les demandes de prise en charge, les autorisations préalables ainsi que les demandes de remboursement relatives aux consultations et examens médicaux.

Ces indicateurs permettent de confirmer votre situation et de prolonger la validité de votre déclaration de vie. Si de tels indicateurs récents sont disponibles dans votre dossier, nous reportons la demande de nouvelle déclaration de vie et vous n'aurez pas besoin de soumettre une telle déclaration de votre propre initiative.

En en l'absence d'indicateurs récents, le PMO vous enverra une demande.

Dans ce cas, veuillez compléter la déclaration dans les délais indiqués.

Si vous devez remplir une déclaration de vie :

- Vérifiez et mettez à jour vos données personnelles dans la section « Déclaration » ;
- Faites compléter la section « Certificat » par un médecin ou une autorité compétente.

Pour plus de détails sur la soumission de la déclaration, veuillez consulter le guide et la vidéo explicative disponibles à l'adresse suivante :

https://digit.service-now.com/esc?id=kb_article&sysparm_article=KB0065410

En l'absence de réponse à la demande de certificat de vie, le versement de votre pension pourrait être suspendu. Soyez toutefois assuré(e) que nous ne suspendons jamais le paiement d'une pension sans rappel préalable.

Lorsqu'une demande de déclaration de vie a été envoyée et que l'indicateur administratif mentionné ci-dessus confirme ultérieurement que la personne est en vie, la demande est automatiquement marquée comme terminée dans le système.

La déclaration de vie relative au conjoint reste requise lorsqu'elle est sollicitée.

6 INFORMATIONS GENERALES

1 UNE BONNE HISTOIRE BELGE – LA SAGA CONTINUE

À la page 14 de l'édition de décembre 2025 de notre Bulletin, nous vous avons déjà informés de la lettre distribuée par le Service fédéral des Pensions en Belgique (SFP).

Pour rappel : il s'agit de la modification de la loi fédérale-nationale belge, entrée en vigueur en juillet 2025, sur le seuil maximum de la pension belge. L'idée est d'inclure les pensions payées par le PMO au personnel à la retraite des Institutions de l'Union, qui étaient auparavant exemptées totalement dans le décompte, par le Protocole numéro 7.

Pour certains retraités, le cumul d'une pension belge (correspondant aux prestations non-UE) avec une pension-UE payée par le PMO risque largement de dépasser le seuil, fixé à concurrence d'environ € 100.000 par an. Dans le jargon fiscal, on parle du plafond « Wijtinckx ». Contrairement aux publications des médias belges, le nombre de pensionnés de l'UE concernés (assumé à 137 fortunés) est, en réalité, nettement plus élevé.

En effet, cette question concerne des milliers de pensionnés de l'UE résidant en Belgique. Indépendamment de s'il y a eu le rachat individuel des droits à la pension au premier recrutement, ou non : ce plafond est d'office atteint par chaque pensionné à partir du grade AD10/AST10 qui :

- ❶ est fiscalement redevable en Belgique ;
- ❷ a presté une carrière complète (35 ans) ; et,
- ❸ est bénéficiaire d'une allocation de foyer.

Reste à clarifier quels « autres revenus » sont à prendre en compte (loyers, rentes, dividendes, etc.). Dans cette éventualité, des (futurs) pensionnés de grades moins élevés que « 10 » risquent d'être également affectés, augmentant ainsi davantage le nombre de personnes concernées.

Au mois de novembre dernier, la **SFPE-SEPS** s'était adressée au Commissaire Serafin avec des questions précises sur ce



© Adobe Stock - Photoloren

contexte. Les réponses utiles que nous avons reçues de la DG HR et du PMO se sont avérées rassurantes. En outre, le Service juridique de la Commission européenne a été saisi et s'est mis en relation avec les autorités belges.

Pour autant que nous le sachions, la Commission européenne a adressé une missive officielle vers le gouvernement fédéral belge, dans laquelle il y a eu **un rappel clair des règles du jeu**, qui sont régies par les Traités de l'Union, par le Protocole numéro 7 y joint, et par la jurisprudence constante établie

par la Cour de justice de l'Union. Les arguments sont convaincants et difficilement réfutables.

La réponse du Gouvernement belge, adressée au Directeur général de la DG HR, ne s'est pas laissée attendre. Son contenu était plus que décevant, faisant preuve d'un manque de compréhension totale du cadre légal en vigueur. Le ton de la note était condescendant, signée par le ministre des Finances, Monsieur Jambon.

© Adobe Stock - Reddogg



Début 2026, les premiers pensionnés concernés se sont manifestés. Ce ne sont pas les moindres, puisqu'il s'agit de ses anciens Commissaires belges Busquin et Reynders, qui sont directement visés. Leur pension-UE seule dépasse largement le seuil de Wijtinckx, ce qui risque de faire suspendre leurs pensions « belges » dans leur totalité. Les anciens Commissaires considèrent qu'ils ont cotisé dûment pour ces pensions, et que les droits ainsi acquis ne sont pas aliénables. Ils ont saisi la Cour constitutionnelle belge, pour contester une mesure qu'ils ont qualifiée d'anti-européenne et d'injuste. Le ministre Jambon souhaite procéder à une saisine préventive des pensions en question.

Attendons maintenant ce que cette Cour constitutionnelle va décider :

- soit, il y a l'annulation immédiate du principe Wijtinckx aux pensions des requérants, avec un effet *erga omnes*;
- soit, la Cour sollicite une décision pré-juridictionnelle auprès de la Cour de justice de l'Union européenne, s'agissant d'une question du Droit de l'Union. À suivre...

Force est de constater que les responsables au gouvernement belge font, une fois de plus, preuve d'une dose fort élevée d'hypocrisie manifeste. Ils endorment les braves contribuables dans leur pays avec la suggestion romantique de limiter les supposées inégalités sociales en fixant un plafond aux pensions. Bien entendu, il ne s'agit nullement d'une taxe, mais d'un plafonnage physique et absolu.

Dans le système belge, les salaires des dignitaires politiques ne sont pas très élevés. Une certaine jalousie vis-à-vis de la paie des fonctionnaires de l'Union ne sera pas vraiment

surprenante. En revanche, le système belge permet le cumul d'un nombre significatif de mandats simultanés, avec l'assomption effective des fonctions par des suppléants payés, sans que la rémunération du titulaire (démocratiquement élu) soit suspendue.

Cela fait que la majorité des élus se voient payer de plusieurs sources parallèlement, en tant que bourgmestre, député provincial, ministre, dirigeant de compagnies des eaux, conseiller municipal, parlementaire, etc. Certains récoltent pas mal de revenus. Ce genre de pratiques n'est pas une option aux membres du personnel de nos Institutions, auxquels le Statut interdit formellement tout cumul et tout conflit d'intérêt potentiel.

Dans les faits, les anciens ministres nationaux se servent royalement du pot commun des contribuables. Contrairement aux anciens Commissaires européens de la même nationalité, ils se gardent bien de mériter de grosses pensions.

Ces braves Belges indigènes respectent diligemment ce plafond existant déjà depuis pas mal d'années. Au lieu de percevoir de gros salaires suivis de pensions modiques, ces gens astucieux reçoivent des primes de départ, qui sont totalement exonérées de la moindre taxation, les permettant de se soustraire, en tout état de cause, à des solutions fiscales inventives à la « Wijtinckx ».

Quelques exemples parlants de ce phénomène se sont produits dans un passé pas trop lointain. Ainsi, dans un souci de ne pas « gonfler » trop la mensualité de leurs pensions légitimes, les anciens présidents des Chambres nationales,

José Happart et Herman de Croo, ont perçu des primes de départ à concurrence de € 250 000, qui sont passées en contournement parfait du plafonnement imposé aux autres. Des personnalités moins visibles, mais méritantes, quittent en bloc les services belges avec des enveloppes atteignant simplement € 50.000. Mais, que ce soit clair, ces primes, ce ne sont pas des pensions.

Qui sait à quel point le Ministre fédéral des Finances est inconscient de ce genre de pratiques, de naïveté désarmante, ou qu'il sait tout ce qu'il se passe, en tentant au nom de son gouvernement, de faire appliquer des doubles standards à la tête du client ? Quoi qu'il en soit, tout cela manque de crédibilité minimale, et c'est une farce monumentale.

2 ARRÊT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LA RÉGION TOSCAINE

Un litige significatif sur l'accès de droit des affiliés du RCAM aux soins médicaux nationaux.

Dans l'affaire 105/2026 soumise devant le **Tribunal administratif de la Région Toscane** en Italie, il y a eu une décision dont les conséquences peuvent avoir un effet important sur l'ensemble des Etats membres de l'Union en matière de Sécurité sociale et d'assurance maladie pour le personnel des Institutions de l'Union. Le focus portait sur la question du droit d'accès aux soins équivalents pour les citoyens nationaux du même pays.

La requête a été introduite par un ressortissant de nationalité allemande qui est résident proche de Florence, le lieu de son affectation en tant qu'employé à l'Institut universitaire européen, et ainsi automatiquement affilié au RCAM de nos Institutions. Cette personne avait sollicité le droit à l'inscription gratuite au Service National de la santé (SSN), y compris l'obtention d'une carte d'assurance (*tessera sanitaria*). Une telle carte donne accès aux prestations des services médicaux de base, y compris le médecin de famille, ce qui s'avérait manifestement bloqué pour les membres du personnel de l'UE en Italie.

En effet, l'autorité sanitaire compétente lui avait refusé cette inscription obligatoire gratuite, tout en admettant son droit à l'inscription payante (in casu, proche de € 2.000 - par an).

L'argument pour ce refus fut que le requérant était déjà couvert obligatoirement par le RCAM qui est spécifique pour le personnel des Institutions de l'Union, ce qui lui assurait bien un remboursement partiel des frais médicaux exposés.

Dans cette matière, le Tribunal administratif a établi que le personnel de l'Institut à Florence est à considérer comme égal au personnel des Institutions de l'Union, auquel les Règlements de l'UE pour la Coordination sociale (1408/71 et 883/2004) ne sont point applicables, du fait de leur affiliation statutaire au RCAM. En d'autres termes, lorsque le RCAM n'est pas internationalement reconnu, ses affiliés ne sont assurés « nulle part ».



© Adobe Stock - alex.pini

Cela fait :

- que l'inscription au SSN ne puisse pas constituer, ni en une condition de travail dans la sens de l'article 45 du Traité du Fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), ni en un avantage social dans la sens de l'article 7 du Règlement UE 492/2011, ces dispositions étant normalement d'application à l'ensemble des citoyens italiens ;
- que le requérant se voit exposé à une **discrimination indirecte**, ce qui est proscrit par l'article 18 du TFUE. La position des autorités nationales est démunie de toute motivation. En l'occurrence, il y a eu le refus de l'inscription gratuite au SSN à un citoyen d'un autre État membre de l'Union, qui relève d'un organe de l'Union et qui réside en permanence en Italie, considérant qu'il existe bien des prestations de santé (pharmacies, médecins généralistes, vaccinations) auxquelles l'accès est restreint aux seuls inscrits dans le système de sécurité nationale (SSN). La discrimination consiste en l'obligation de s'inscrire, moyennant un paiement, à des services qui sont gratuitement accessibles et disponibles aux résidents nationaux italiens, par leur affiliation au SSN.

L'article 14 du Protocole numéro 7 des Privilèges et Immunités de l'Union européenne et les dispositions statutaires relatives au RCAM forment obstacles à ce qu'un État membre de l'Union impose au personnel de l'Union le prélèvement des contributions destinées au financement du propre régime de couverture de frais médicaux, compte tenu du fait que la collecte des cotisations dues par ces fonctionnaires relève du pouvoir discrétionnaire de l'Union.

La circonstance que le personnel de l'Union ne paie pas d'impôts nationaux sur ses revenus communautaires ne constitue aucunement une justification objective permettant la discrimination constatée, puisque cela ne devrait pas requérir aucune charge de prévoyance aux frais du régime national, mais uniquement l'équivalence de traitement quant à l'accès aux prestations sanitaires

En conclusion, **la requête est reçue favorablement par le tribunal**. La décision de refus d'inscrire gratuitement le requérant dans le SSN est annulée. Il appartient à l'administration concernée de procéder à l'inscription gratuite du requérant, de lui attribuer un badge sanitaire, et de lui accorder l'accès à l'ensemble des prestations médicales disponibles aux citoyens italiens, en vue de mettre un terme à la discrimination selon la nationalité, en vertu de l'article 18 du TFUE. Le requérant obtient la réparation sollicitée, tandis que l'Administration de la SSN est condamnée aux dépens.

En tant que **SFPE-SEPS**, nous sommes ravis de cet arrêt. Les préoccupations, datant de longue durée déjà du personnel des Institutions de l'Union, dont les collègues affectés en Italie paraissent largement soulevées. Certes, il y a du personnel de l'UE affecté dans d'autres régions que la Toscane, telles que la Lombardie, l'Émilie-Romagne et la capitale Rome.

Restons prudents, cet arrêt important ne couvre que ceux qui sont résidents en Toscane. Pour que ce soit applicable dans les autres régions en Italie, cet arrêt fera:

- soit foi de jurisprudence plus générale ;
 - soit devra être invoqué en cas de nouveaux litiges similaires.
- Pour le moment, l'Italie n'a pas encore amendé la législation nationale à ce sujet. C'est en cours, et des différends ne risquent pas vraiment d'aboutir en préjudices structurels.

Cet arrêt paraît également favorable pour les retraités qui se sont établis en permanence sur le territoire de la République



© Adobe Stock - New Africa

italienne. En revanche, ceux qui habitent cet État membre sans résidence principale ou qui sont des touristes ne sont pas nécessairement en sécurité et risquent de rencontrer, dans le futur, encore des obstacles à l'accès au SSN.

Pour les affiliés du RCAM qui ne sont pas concernés par la situation en Italie, cet arrêt permet également d'élargir les horizons. Tant que le RCAM ne sera pas internationalement reconnu, selon les principes établis par les règlements UE 883/2004 et 987/2009, ce genre de questions redeviendra un peu partout en Europe.

Ainsi, la DG HR et le PMO se verront bien contraints de revoir leur approche stricte selon laquelle l'affiliation au RCAM interdit, d'office, au moins au sein de l'Union même, toute affiliation à un système de santé national. De manière similaire, la *Vlaamse Volksverzekering* en Belgique ne devrait plus exclure d'office l'affiliation volontaire à leur propre régime. Ce qui apparaît comme un litige de dimension locale peut ainsi avoir une portée nettement plus globale, nous concernant tous. La SFPE-SEPS restera à vos côtés, pour s'investir dans l'obtention de progrès significatifs.

À suivre ...

7 INFORMATIONS PRATIQUES ET RAPPELS AU SUJET DE LA SFPE-SEPS

1 « RECHERCHE WEB MASTER »

Nous recherchons **un collègue pensionné ou qui serait proche de la retraite, qui sera notre «web master»**. En effet, nous souhaitons moderniser et tenir à jour notre site web, tout en respectant les règles de nos Institutions et de nos Statuts. Une connaissance de base en informatique et en gestion de sites web est hautement souhaitable. Si vous pensez pouvoir nous aider à aider les collègues, n'hésitez pas, vous serez le (la) bienvenu(e) dans notre équipe de bénévoles...

2 COTISATION ANNUELLE

Pour répondre à beaucoup de nos collègues qui nous posent souvent la question de savoir pourquoi ils ne reçoivent pas de message de rappel dans le cadre du paiement de leur cotisation annuelle, nous souhaitons signaler que pour être en ordre de cotisation ; celle-ci doit être payée en janvier de l'année en cours.

Afin d'éviter de se voir retirer des envois de messages importants ainsi que des distributions de documents tel que le Bulletin, **il est important que cette cotisation soit effectuée correctement dans les temps. Une idée pour vous faciliter la vie** : d'effectuer un ordre permanent.

3 GUICHET UNIQUE (NOUVEAU)

À la suite de la mise en place de **notre nouvelle équipe**, nous allons prévoir une demi-journée par semaine, une présence régulière dans nos bureaux à Bruxelles pour pouvoir aider les collègues dans leurs contacts avec le PMO et le RCAM. La fréquence de la disponibilité pourrait augmenter dans le futur, selon les besoins. Cela étant, il est toujours possible de répondre à vos questions envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante :

info@sfpe-seps.eu.

Cette possibilité pourrait être pertinente pour des questions d'ordre statutaire ou juridique. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution future.



© Adobe Stock - Proxima Studio

4 CHANGEMENT D'ADRESSES PRIVEES

Nous remercions tous ceux qui nous envoient leur changement d'adresse, sans tarder ; cela leur permet de continuer à être informés correctement sur tous les événements qui ont lieu au sein de notre Association. Cependant, nous réceptionnons tous les jours encore des retours de courriers postaux qui ne sont pas distribués, simplement du fait que l'adresse affichée sur l'enveloppe ne correspond au destinataire. Il en est de même pour les adresses électroniques. Chaque affilié est invité à nous communiquer son adresse électronique privée, au lieu de celle utilisée lors du service actif, puisque cette dernière devient d'office inutilisable lors du départ du service. Il en résulte que nous perdons toute possibilité de vous contacter en temps utile, ce qui est à éviter.

5 ACCES AUX IMMEUBLES DE LA COMMISSION EUROPEENNE A BRUXELLES

Les pensionnés de la Commission (ou leur conjoint ou parent défunt) ayant, dans leur dernier poste, travaillé à la Commission, dans une agence exécutive, une agence décentralisée ou une entreprise commune à Bruxelles les titres d'accès délivrés aux pensionnés de la Commission portent la mention « PENSION ». Les pensionnés des autres

Institutions peuvent solliciter l’octroi d’un badge d’accès spécifique au Bureau de Sécurité (adresse mentionnée ci-dessous).

Tous les pensionnés de la Commission sont dispensés des procédures de contrôle de sécurité (portiques de détection de métaux et scanners à rayons X) dans tous les bâtiments de la Commission à Bruxelles, quel que soit le bâtiment et quelles que soient les heures d’ouverture des services destinés aux pensionnés, des cantines et cafétérias dans ces bâtiments. En revanche, les parkings de service dans les immeubles sont interdits aux pensionnés.

Lorsque vous bénéficiez d’un accès non-accompagné dans un bâtiment, vous pouvez pénétrer dans ce bâtiment et y circuler librement dans des zones désignées sans devoir être accompagné par une personne de contact de la Commission.



Le tableau ci-dessous vous donne un aperçu complet des services, cantines et cafétérias où vous pouvez vous rendre.

Vous pouvez accéder à ces bâtiments pendant leurs heures d’ouverture (Normalement du lundi au vendredi, sauf jours fériés, de 7 h 00 à 20 h 00).

LES BÂTIMENTS DANS LESQUELS LES ACCÈS NON-ACCOMPAGNÉS SONT AUTORISÉS :

BÂTIMENT	CODE	ADRESSE	INFRASTRUCTURES
Berlaymont	BERL	Rue de la Loi 200	Cantine, cafétéria
Breydel	BREY	Avenue d'Auderghem 45	Clubs de loisirs, cafétéria
Albert Borschette conference centre	CCAB	Rue Froissart 36	Salle de réunion
Charlemagne	CHAR	Rue de la Loi 170	Cantine, cafétéria
Genève 6	G6	Rue Genève 6	Cafétéria
Joseph 70	J-70	Rue Joseph II 70	CDP - OSP
Mérode	MERO	Avenue de Tervuren 41	Services "Pensions", "Assurance maladie et accidents", cafétéria
Nerviens 105	N105	Avenue des Nerviens 105	SFPE/SEPS, Afiliatys, Espace Seniors, cafétéria
Overijse	OVER	Dennenboslaan 54	Restaurant, infrastructures sportives
Philippe Le Bon 3	PLB3	Rue Philippe Le Bon 3	Conférences / formations, cafétéria
Van Maerlant 18	VM18	Rue Van Maerlant 18	AIACE Internationale, AIACE Belgique, Bibliothèques centrale et de loisirs
Van Maerlant 2	VM-2	Rue Van Maerlant 2	Clubs de loisirs

Dans tous les autres bâtiments de la Commission à Bruxelles, vous devez toujours être accompagné en tant que pensionné de la Commission ou d’une autre Institution. Cela signifie qu’une personne de contact au sein de la Commission (membres du personnel en activité de la Commission, y compris les Active Seniors et les Experts Nationaux Détachés) viendra vous chercher à la réception et vous accompagnera pendant toute la durée de votre présence physique dans un bâtiment. Accompagné, vous pourrez accéder aux bâtiments

de la Commission avec votre titre d’accès, en vous identifiant comme pensionné de la Commission.

Pour toute question relative aux cartes d’accès/badges et les droits d’accès, veuillez envoyer un e-mail à : HR-DS-CARTES-DE-SERVICE-BRUXELLES@ec.europa.eu. Le service qui émet les badges à Bruxelles se trouve dans l’immeuble PLB3 (Rue Philippe le Bon, 3 à 1000 Bruxelles).

8 LE SAVIEZ-VOUS ?



PETITE DEVINETTE...

SAVEZ-VOUS DEPUIS COMBIEN D'ANNÉES EXISTE LA SFPE-SEPS ?

La plupart d'entre nous, seront étonnés d'apprendre que notre Association existe depuis le 03.10.2008 sous forme d'ASBL ; elle a succédé à l'Association de fait « Comité des Anciens de la Fonction Publique Européenne, A.F.P.E. ».

Enfin, aujourd'hui, elle est mieux connue sous le nom de **SFPE-SEPS** :

- en français « Association des Seniors de la Fonction Publique Européenne » (**S.F.P.E.**) ;
- en anglais « Association of Seniors of the European Public Service » (**S.E.P.S.**).

Et pourtant, nous avons constaté que, malgré le soutien de plus en plus grand de la part des membres, un grand nombre des futurs pensionnés sont étonnés d'apprendre lors des présentations « préparations à la retraite » qu'une dynamique association de pensionnés existe et travaille pour le bien de tous. Beaucoup nous disent : « *C'est la première fois que j'entends parler de vous* »...

Nos objectifs sont clairs :

Défendre les intérêts des personnes ayant fait partie de la Fonction publique européenne, en particulier leur sécurité sociale, leurs pensions et leur assurance maladie

Cela comprend :

- contribuer à l'amélioration de leur bien-être matériel et moral.
- entretenir des relations avec les organes officiels représentatifs du Personnel des diverses Institutions et Organes de l'Union, ainsi qu'avec les autres organisations officielles ou privées qui s'intéressent aux problèmes de la Fonction publique européenne.

Pour faire plus ample connaissance avec nos membres qui nous soutiennent depuis des années ainsi qu'avec des nouveaux collègues qui souhaitent échanger les différentes informations pour en savoir plus sur l'avenir réservé aux pensionnés, nous vous proposons

UNE JOURNÉE PORTES-OUVERTES POUR TOUS.

Cette journée aura lieu le **16 avril prochain de 15h30 à 18h30 dans la Cafétéria de l'immeuble NERVIENS 105 à Bruxelles – Réz de chaussée**

N'hésitez surtout pas à venir accompagné de collègues qui sont proches de la retraite. Les Statuts de notre ASBL acceptent les membres à partir de 55 ans ; cette opportunité nous permet d'obtenir des informations essentielles car ces collègues peuvent participer de plein droit à des comités importants pour tous, y compris les pensionnés ; un exemple parmi d'autres : le CGAM (comité général assurances maladie).

Depuis quelques années maintenant, nous nous développons et déjà une nouvelle section est sur place : **Ispra** qui sera suivie, sauf problèmes de dernière minute par une autre à Luxembourg et pourquoi pas d'autres encore...

Chers membres, vous êtes nos meilleurs ambassadeurs car nous avez appris à nous connaître et nous espérons que cette journée vous permettra de nous faire rencontrer de nouveaux collègues qui s'ajouteront

Si cela vous intéresse et que vous n'avez pas déjà une carte de pensionné :

- soit, vous saisissez cette occasion pour la demander au Bureau d'accueil (immeuble PLB3), afin d'avoir un accès commode dans les immeubles de la Commission qui sont accessibles aux pensionnés.
- soit, vous nous envoyez votre nom, prénom et n° de pensionné, afin que nous puissions gérer ces données et vous inscrire en temps utile auprès de la réception du bâtiment.

Nous vous demandons, dans tous les cas, de vous inscrire à l'adresse : info@sfpe-seps.eu, pour que nous puissions connaître le nombre de participants, pour le **3 avril au plus tard**.

9 APPEL AUX BÉNÉVOLES



© Adobe Stock

Chers collègues,

Nous avons toujours besoin de bénévoles mais actuellement ce bénévolat-ci serait axé sur le fait d'aider les collègues qui ont des petits soucis concernant :

- Les contacts au sein du PMO
- Remplir des documents
- Etc.

Car nous avons comme ambition d'offrir un service plus personnalisé aux collègues pensionnés qui en ont besoin et nous proposerons des demi-jours de permanence afin de pouvoir contenter un maximum de collègues qui seraient en difficultés.

Aidez-nous à les aider...

Cela n'empêche pas que nous continuons à être intéressés par les autres aides quelles qu'elles soient.

Faites-nous connaître vos intérêts et vos atouts pour le bien de tous. La SFPE - SEPS a certainement besoin de vous, dans :

- le domaine de l'informatique.
- Les présentations de l'Association ; des outils informatiques etc. ;
- Les traductions vers l'Anglais, l'Italien, l'Allemand, voire même le Français ;
- Le soutien au niveau du secrétariat ;

Quelle que soit la tâche dans laquelle vous pourriez aider, vous participerez pour le bien de tous.

Merci d'avance de nous rejoindre, que vous soyez à Bruxelles ou ailleurs, car la SFPE-SEPS applique les règles du télétravail.

SFPE SENIORS DE LA FONCTION PUBLIQUE EUROPÉENNE • ASBL N°: 806 839 565

175 rue de la Loi
bureau JL 02 CG39
BE-1048 Bruxelles

105 avenue des Nerviens
bureau N105 00/022
BE-1049 Bruxelles

Telephone +32 (0) 475 472 470

Also available via **WhatsApp**

Email info@sfpe-seps.eu

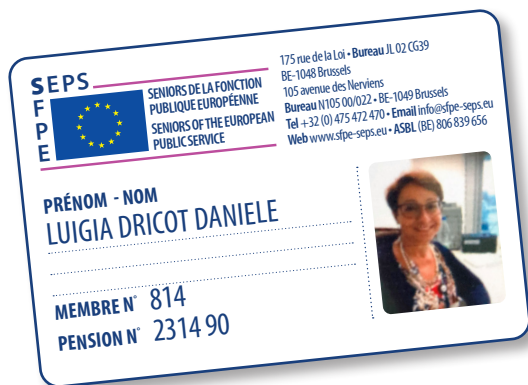
Web www.sfpe-seps.eu

10 NOS SERVICES

→ CARTE DE MEMBRE

Suite à l'utilisation du numéro unique + 32 (02) 29 11111, les cartes de membres seront mises à jour dans les délais les plus brefs. Son intérêt réside dans le fait de vous communiquer

des informations utiles en cas de besoin. Cette carte est en format « carte de crédit » et n'est, en aucun cas, une carte d'assurance.



✓ AU RECTO

Outre des informations relatives à la SFPE-SEPS et votre prénom et nom, des données personnelles que vous accepterez ou non de nous confier.

✓ AU VERSO

Numéro unique avec détail des services.

✓ PROCÉDURE À SUIVRE

NOM (EN MAJUSCULES)

PRÉNOM

ADRESSE (EN MAJUSCULES)

EMAIL (EN MAJUSCULES)

DATE

SIGNATURE

N° DE PENSION

UNE PHOTO FORMAT CARTE D'IDENTITÉ (3.3 CM X 4.1 CM) EN JPG OU PNG FORMAT À ENVOYER :

À RENVoyer PAR MAIL : info@sfpe-seps.eu

OU PAR COURRIER POSTAL : SFPE-SEPS, Avenue des Nerviens 105 - BUR 00/22 - BE1049 BRUSSELS



FORMULAIRE À RENVoyer AU SECRÉTARIAT

Je désire recevoir les dossiers ci-dessous par Internet ou par la Poste

VADE-MECUM DE LA SEPS/SFPE, ÉDITION FRANÇAISE

	INTERNET	POSTE
Partie 1 (Procédures – édition août 2015)	☐	☐
Partie 2 (formulaires /données personnelles éd nov. 2013)		
Partie 3 (adresses PMO – ADMIN, ...éd mai 2019)	☐	☐
Partie 4 (formulaires de remboursement éd nov. 2018)	☐	☐
Assurances complémentaires au RCAM et accidents.	☐	☐
Le fonctionnaire et la fiscalité (Me. J. Buekenhoudt) (éd. 2017)	☐	☐
Successions (Me. J. Buekenhoudt) (éd. 2018)	☐	☐
Guide du RCAM (a été envoyé en 2014 à tous les retraités par le PMO et est repris/complété dans le Vade-mecum partie 1)	☐	☐
Pension de survie du conjoint survivant et de l'ex-conjoint divorcé d'un fonctionnaire décédé (Hendrik SMETS)	☐	☐
Pensions d'orphelins (Hendrik SMETS)	☐	☐
Allocation d'invalidité et pension après l'invalidité (Hendrik SMETS)	☐	☐
Notre régime de pensions en 38 tableaux (FR))	☐	☐

NOM (EN MAJUSCULES)

PRÉNOM

ADRESSE (EN MAJUSCULES)

EMAIL (EN MAJUSCULES)

DATE

SIGNATURE

SFPE SENIORS DE LA FONCTION PUBLIQUE EUROPÉENNE • ASBL N°: 806 839 565

175 rue de la Loi
bureau JL 02 CG39
BE-1048 Bruxelles

105 avenue des Nerviens
bureau N105 00/022
BE-1049 Bruxelles

Téléphone +32 (0) 475 472 470
Accessible également par **Whatsapp**
Email info@sfpe-seps.eu
Web www.sfpe-seps.eu



—> **BULLETIN D'ADHÉSION | A/SC/MM/1807 FR**

JE SOUSSIGNÉ(E)

NOM + PRÉNOM ⁽¹⁾

NOM DE JEUNE FILLE POUR LES FEMMES MARIÉES ⁽¹⁾

N° PERSONNEL/N° PENSION

DATE DE NAISSANCE (JJ/MM/AA)

NATIONALITÉ

LANGUE VÉHICULAIRE POUR LES DOCUMENTS FR ☐ EN ☐

ADRESSE POSTALE ⁽¹⁾

TEL *

MOBILE*

EMAIL ⁽¹⁾

ANCIENNEMENT (INSTITUTION + D.G. ET/OU SERVICE)

SI TOUJOURS EN SERVICE : ANNÉES D'ANCIENNETÉ

- ☐ **Déclare adhérer à l'ASBL «seniors de la fonction publique européenne»**
en retournant cette demande à l'adresse indiquée et en payant la cotisation par virement bancaire au compte ing ci-dessous.
- ☐ **Déclare consentir à ce que l'asbl «seniors de la fonction publique européenne»** enregistre les données personnelles ci-dessus et les garde jusqu'à la fin de son adhésion à l'association. L'association s'engage à protéger ces données contre toute diffusion et à ne pas les communiquer, sauf obligations prévues par la loi ou démarche effectuée à sa demande dans les limites de l'objet social de l'association.
- ☐ **Déclare pouvoir aider l'ASBL dans le domaine suivant :**

DATE

SIGNATURE

La cotisation annuelle est de 30,00 €. L'échéance annuelle est le 1^{er} janvier. Les membres inscrits après le 30 juin ne devront verser la cotisation suivante qu'après la deuxième échéance de janvier.

COMPTE BANCAIRE ING

IBAN BE37 3630 5079 7728 BIC BBRUBEBB

COMMUNICATION INDISPENSABLE

Cotisation annuelle + Nom et prénom + N° pension

VEUILLEZ RENVoyer CE BULLETIN D'ADHÉSION À :

SFPE-SEPS Office 00/22 • rue des Nerviens 105 • BE - 1049 Bruxelles ou à info@sfpe-seps.eu

Si vous choisissez la formule de l'ordre permanent de versement, nous vous demandons d'envoyer, VOUS-MÊME, directement le document ci-après à votre organisme bancaire.

(1) EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE S.V.P. * FACULTATIF



—→ ORDRE PERMANENT DE VERSEMENT

JE SOUSSIGNÉ(E)

NOM + PRÉNOM ⁽¹⁾

DONNE ORDRE A LA BANQUE

de verser jusqu'à nouvel ordre et annuellement par le débit de mon compte

LA SOMME DE 30 €

EN FAVEUR DE SFPE - SEPS
Bureau 00/22
Rue des Nerviens 105
BE - 1049 Bruxelles

COMPTE ING IBAN BE37 3630 5079 7728
BIC BBRUBEBB

COMMUNICATION INDISPENSABLE

Cotisation annuelle + NOM et prénom + N° pension

DATE

SIGNATURE

À ENVOYER À VOTRE BANQUE

(1) EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE S.V.P.



—→ ADRESSES UTILES

SEPS

Afiliatys – site web

Afiliatys « Hospi-Safe » et « Hospi-Safe Plus »

Allianz C Hospi Safe – site web

Allianz Care

Allianz Care remboursement

Bureau assurances Wilink : Stefano Ristuccia

Bureau assurances OCA à Luxembourg

Cigna S – site web

Cigna info

Conseil des Ministres – Service pensionnés

Council des Ministres – Service social

DG HR – Uniquement en cas d'urgence vitale

DG HR – Conseils fiscaux aux expats

DG HR – Aide aux pensionnés Bruxelles

DG HR – Aide aux pensionnés Luxembourg

DG HR – Aide aux pensionnés Ispra

DG HR – Centre de support pour les ASN

DG HR – Conseils fiscaux aux expats

DG HR – Bureau de sécurité – badges Bruxelles

DG HR – Bureau de sécurité – badges Luxembourg

DG HR – Bureau d'accueil / entrée en service

DG HR – Assistance juridique

DG HR – Bureau du départ à la retraite

DG HR – Service des dossiers personnels

MyIntraComm pour pensionnés – site web

MyPMO – site web

PMO – Pensions de base

PMO – Pensions de survie

PMO – Certificats de vie et autres attestations

PMO – RCAM – demandes de prise en charge

PMO – RCAM – questions de maladie grave

PMO – RCAM – rendez-vous à Bruxelles

PMO – RCAM – rendez-vous à Luxembourg

PMO – RCAM – rendez-vous à Ispra

PMO – RCAM – questions au sujet de handicap

RCAM en ligne – site web

INFO@SFPE-SEPS.EU

WWW.AFILIATYS.EU/EN/

WWW.AFILIATYS.EU/EN/SECTIONS/297-HOSPISAFE

WWW.ALLIANZCARE.COM/EN/GROUP-HUB/AFILIATYS.HTML

IGO.ASSISTANCE@ALLIANZWORLDWIDECARE.COM

IGOCCLAIMS@ALLIANZWORLDWIDECARE.COM

STEFANO.RISTUCCIA@WILINK.BE

JNGUYEN@OCA.LU

WWW.EURPRIVILEGES.COM/

INFO@EURPRIVILEGES.COM

RETIRED.STAFF@CONSILIUM.EUROPA.EU

SOCIAL.ASSISTANTS@CONSILIUM.EUROPA.EU

HR-MAIL-D2@ec.europa.eu

HR-HANDICAP-DISABILITY@ec.europa.eu

HR-BXL-AIDE-PENSIONNES@ec.europa.eu

HR-LUX-ASSISTANTS-SOCIAUX@ec.europa.eu

HR-PENSIONERS-ISPRA-SOCIAL-ASSISTANCE@ec.europa.eu

HR-ACTIVE-SENIOR@ec.europa.eu

HR-BXL-IM-VEH-ET-TVA@ec.europa.eu

HR-DS-CARTES-DE-SERVICE-BRUXELLES@ec.europa.eu

HR-DS-CARTES-DE-SERVICE-LUXEMBOURG@ec.europa.eu

HR-BXL-WELCOME-OFFICE@ec.europa.eu

HR-BXL-LEGAL-ADVISER@ec.europa.eu

HR-BXL-DEPARTURE-DESK@ec.europa.eu

HR-BXL-DOSSIERS-PERSONNELS@ec.europa.eu

<https://digit.service-now.com/asc>

<https://mypmo.europa.eu/home>

PMO-PENSIONS@ec.europa.eu

PMO-SURVIE@ec.europa.eu

PMO-ATTESTATIONS@ec.europa.eu

PMO-RCAM-BRU-PRISE-EN-SFPE-CHARGE@ec.europa.eu

PMO-RCAM-BRU-MGR@ec.europa.eu

PMO-RCAM-BRU-RDV@ec.europa.eu

PMO-RCAM-LUX-RDV@ec.europa.eu

PMO6-JRC-HD@ec.europa.eu

PMO-RCAM-BRU-HANDICAP

<https://webgate.ec.europa.eu/RCAM/>

SFPE – SEPS

105 rue des Nerviens • Bureau 00/22 • BE-1049 Bruxelles • info@sfpe-seps.eu



11 IN MEMORIAM

NOVEMBRE 2025 > MARS 2026 | NOVEMBER 2025 > MARCH 2026

NOM & PRÉNOM NAME AND FIRST NAME	DATE DE NAISSANCE DATE OF BIRTH	DATE DE DÉCÈS DATE OF DEATH	
ACTIS-DATO Paul	31-07-38	09-12-25	COM
ADAMI Ioan	25-01-37	03-12-25	COM
ALBERTI Serge	28-05-55	11-12-25	PE
ALONZO Marie Carmine	21-07-51	23-09-25	PE
ANDERSEN Bente	10-03-52	13-09-25	CM
BADUEL Philippe	30-07-48	28-10-25	CJ
BALBIANI Paolo	20-02-31	11-12-25	PE
BARANZINI Stefano	10-03-58	09-10-25	COM
BELLIENI Nicola	03-09-33	08-11-25	COM
BERGER Doris	02-03-48	23-10-25	PE
BERRINI-GADOLINI Elda	12-05-31	11-01-26	COM
BETTAMIO Giampaolo	07-06-39	23-10-25	PE
BLOMQUIST Clarence	18-04-42	23-01-26	COM
BLONDA Antonia	27-05-39	16-11-25	COM
BOLLINGER-SCHAUM Margot	01-08-32	09-11-25	CC
BOSMANS Noel	20-12-47	15-10-25	COM
BREUER Ursula	10-06-63	20-12-25	COM
BURGARD Hermann	11-08-32	04-12-25	COM
CALDON Luigi	21-04-38	05-02-26	COM
CAMERA Maria	01-08-42	17-11-25	COM
CARIOLI-GALLI Assunta	20-11-32	19-01-26	COM
CASEY Catherine	18-08-44	10-09-25	COM
CASTRONOVO Concetta	30-01-50	19-09-25	EEAS
COLLON Michele	06-07-46	26-01-26	COM
COLOMBO Elettra	28-10-38	17-12-25	COM
CONWAY Jim	06-10-56	24-01-26	COM
CORAZZI Maria	15-08-32	05-12-25	COM
DE CASTELBAJAC Philippe	17-07-29	02-10-25	COM
DE CLERCQ Godelieve	22-12-42	13-02-26	COM
DE GREEFF Jacques	26-03-40	30-10-25	COM
DEBRAISNE Christiane	21-06-39	16-01-26	COM
DEGAND Marie-Louise	18-09-22	10-10-25	COM
DEMOLON Daniel	08-02-48	31-10-25	PE



NOM & PRÉNOM NAME AND FIRST NAME	DATE DE NAISSANCE DATE OF BIRTH	DATE DE DÉCÈS DATE OF DEATH	
DEPUE Simone	20-01-29	21-01-26	COM
DERNIES Andre	16-03-34	14-10-25	COM
DESFOSSÉS Jacques	30-09-30	13-10-25	COM
D'HAESELEER Josef	14-11-29	25-01-26	COM
DONA' Giovanni Battista	10-10-35	29-01-26	COM
DORP Yvette	09-07-24	06-02-26	COM
DUGIMONT Rita	28-04-37	25-12-25	COM
EREN Mariette	25-01-31	27-01-26	COM
ESCRIBANO MARTINEZ Alfredo	11-01-34	25-09-25	COM
FECHNER Gisela	13-01-41	21-10-25	COM
FERNANDEZ AVILES Antonio	15-11-35	22-10-25	COM
FERNANDEZ Herminio	30-07-30	06-02-26	CES
FERRARI EZIO Giuseppe	26-02-39	14-01-26	COM
FIELDING Sally	05-06-41	07-12-25	COM
FIORANI Finola	01-11-52	27-11-25	COM
FISCHER-SAAR Ortrun	11-02-23	29-01-26	COM
GALBRAITH Carmen	30-10-71	28-09-25	TRA
GALLEGO LAPENA Jose	17-07-44	11-12-25	COM
GALLINA Olivo	11-10-39	18-10-25	COM
GARFIELD LEVY Pamela	07-12-38	03-10-25	COM
GEERAERTS Roger	24-12-32	19-02-26	COM
GHEMENI Argyro	02-01-46	07-11-25	CES
GIACOMELLO Giacomo	20-11-36	14-02-26	COM
GILBERT Paul	29-06-47	19-10-25	CM
GILLAIN-LIBER Bernadette	10-10-47	28-10-25	COM
GOEBBELS Robert	03-04-44	06-01-26	PE
GOLZE Rosemarie	12-02-39	07-12-25	COM
GOOSSENS Roland	02-03-57	30-10-25	COM
GRENSON Marie-Jeanne	21-04-54	11-11-25	COM
GROSSI Giovanni	26-09-27	30-09-25	COM
HALLGREN Ulla Agneta	28-02-42	04-10-25	CC
HAUGSTRUP Thor	28-09-39	20-01-26	COM
HAUTIER Luce	07-09-47	31-10-25	COM
HEIRENS Irene	25-11-41	27-09-25	COM
HENTGEN Egide	03-06-31	05-02-26	COM
HERBIG Margret	22-05-47	05-10-25	CM
HERREGODS Jose	01-01-45	15-12-25	COM
HILDENBRAND Charlotte	20-09-29	09-02-26	CM



NOM & PRÉNOM NAME AND FIRST NAME	DATE DE NAISSANCE DATE OF BIRTH	DATE DE DÉCÈS DATE OF DEATH	
HOFFMANN Maurice	04-10-36	15-10-25	COM
HOSE Ingrid	25-04-34	14-11-25	COM
HOSS Jean	05-05-55	11-11-25	PE
HOWELL Timothy	18-07-43	25-11-25	COM
HUET Marie	07-05-37	30-10-25	COM
JAKOBSEN Lars	09-12-65	26-09-25	EACEA
JAURANT-SINGER Marie Elise	28-11-26	02-01-26	COM
JEHENSON Claude	31-05-29	29-11-25	COM
KATGERMAN Louis	02-04-35	30-01-26	PE
KISSOVA Beata	08-05-59	29-11-25	PE
KNAGGS Evelyn	01-01-36	23-01-26	COM
KNOEPFEL Heinz	26-06-31	06-11-25	COM
KOIVULA Tarja	27-11-49	28-01-26	COM
KONIDARIS Spyros	13-09-40	14-11-25	COM
KRAMER Alice	08-05-33	25-09-25	PE
KRIPPES Amalia	08-12-40	18-01-26	PE
KRISTENSEN Svend	11-06-44	25-10-25	CM
KUPSCHUS Peter	10-07-37	18-11-25	COM
KYRANAKI Helen	07-07-50	10-10-25	PE
LACROIX Rene	11-08-56	13-11-25	COM
LAMAIN Leendert	13-08-44	17-10-25	COM
LAMON Emilienne	01-06-47	09-02-25	COM
LAURENT Sabine-Ulrike	22-12-43	09-10-25	PE
LAZZARI Giampietro	30-09-38	03-10-25	COM
LEBLICQ Nicole-Marie	27-03-37	12-01-26	COM
LECLERCQ Claude	18-10-38	05-02-26	CM
LEIJENAAR Rudolph	16-11-28	05-12-25	COM
LEMAHIEU Annemarie	24-02-40	08-02-26	COM
LESSELIERS Jacques	11-09-27	16-02-26	COM
LIENARD Francoise	08-04-45	25-01-26	PE
LIMBERG-DERISBOURG Gudrun	28-01-38	22-10-25	COM
LLEWELYN Anne	04-03-52	03-09-25	CM
LUMETTA-CULTRARA Rosalia	09-03-34	31-12-25	COM
MACALUSO Carmela	16-05-31	09-01-26	COM
MACCARIO Wanda	31-12-29	01-10-25	PE
MAIER Eddie	18-12-54	26-10-25	COM
MARCHIPONT Jean-Francois	01-02-51	12-02-26	COM
MARTIN Elizabeth	21-11-57	08-11-25	COM



NOM & PRÉNOM NAME AND FIRST NAME	DATE DE NAISSANCE DATE OF BIRTH	DATE DE DÉCÈS DATE OF DEATH	
MARTIN PREVEL Arlette	05-04-39	03-10-25	COM
MAURI Giovanni	19-08-38	09-10-25	COM
MC COLGAN Winston	09-06-42	26-11-25	COM
MCCARTHY Dolores	18-08-47	05-11-25	DUB
MCMENAMIN Thomas	21-08-44	16-11-25	COM
MEERTENS Rene	09-08-47	10-08-25	COM
MENCHI-FRANCESCHI Erminia	07-01-34	04-01-26	COM
MENZAGHI Enea	06-01-35	01-02-26	COM
MEYER Ginette	16-03-37	30-09-25	COM
MEYNENDONCKX Paula	26-01-33	05-12-25	COM
MIGLINI Roberto	23-09-49	04-10-25	COM
MILDON Micheline	11-06-49	14-12-25	COM
MILLER Gary	07-03-61	06-12-25	COM
MINGUZZI-THEISEN Franca	07-08-38	25-11-25	COM
MISTRI Silvana	12-03-57	30-11-25	COM
MOELL Ruth	29-10-53	04-12-25	COM
MOITINHO DE ALMEIDA Jose Carlos	17-03-36	19-01-26	CJ
MOLINA IGARTUA Gonzalo	15-11-42	30-11-25	COM
MONTAG Christel	27-05-30	24-11-25	COM
MORAITIS Georgios	09-09-55	25-09-25	EASA
MOREIRA MARTINS Antonio	30-03-44	17-11-25	COM
MRAK Guy	30-01-42	15-12-25	CJ
MUCKENHEIM Karola	18-12-36	30-12-25	COM
MÜLLER Dieter	30-12-33	02-12-25	COM
MULLER Karen	27-05-39	04-11-25	CC
MUNSONIUS Werner	07-09-38	13-09-25	COM
MURPHY David	01-03-49	05-12-25	COM
MYSKOW Teresa	09-03-33	03-12-25	PE
NEU Margot	24-02-32	14-02-26	COM
NEUMAIER Erwin	25-01-44	30-09-25	CES
NICAISE Remy	01-10-33	18-11-25	COM
NICOLL Angus	05-08-50	05-01-26	ECDC
NIHOUL-DUBUISSON Marie	03-11-51	17-02-26	COM
O'CIONNAITH Cathal	09-01-52	17-10-25	COM
OXENIUS Joachim	12-12-30	24-01-26	COM
PANTANO Giovanna	16-01-32	06-11-25	COM
PARENT DE CURZON Emmanuel	24-04-37	23-01-26	COM
PATERNOTTE Alain	08-03-40	02-02-26	COM



NOM & PRÉNOM NAME AND FIRST NAME	DATE DE NAISSANCE DATE OF BIRTH	DATE DE DÉCÈS DATE OF DEATH	
PAULIS Henri	15-08-46	23-11-25	COM
PEREZ ABAD Fernando	12-03-77	25-11-25	EUIPO
PERLINI Giuseppe	04-09-27	26-09-25	COM
PESIK Joyce	04-03-34	22-01-26	PE
PETERS Friedrich	26-07-35	10-02-26	COM
PETEVEs Efstathios	22-03-57	09-10-25	COM
PIGNONI Silvio	24-03-35	04-12-25	COM
PISETTA Anna Maria	07-03-49	01-12-25	CM
PUETZ Wolfram	22-02-35	04-07-25	COM
RADTKE Anoushka	14-11-68	31-10-25	EACEA
RASTELLI Maria Teresa	26-02-40	29-12-25	COM
REGALDO-HENRY Marie-Louise	22-12-37	25-12-25	COM
REYTER Paul	15-09-48	27-10-25	COM
RIVA-COSTANTINI Luigia	14-11-38	27-12-25	COM
SALMOJRAGHI Anna	06-10-38	09-12-25	COM
SANCHEZ GARCIA Lorenzo	30-06-43	02-08-25	COM
SANDRI Stefano	08-06-38	08-12-25	OHIM
SARTORIO Antonietta Pia	24-07-45	28-12-25	COM
SAUER Annmarie	30-04-47	20-10-25	PE
SAYERS Judith	12-06-48	12-12-25	COM
SCHALLER Karl	22-01-36	17-10-25	COM
SCHOLZ Johannes	14-10-48	22-01-26	PE
SCHROEDER Pascal	06-04-63	30-09-25	COM
SCHWARZ Elisabeth	13-10-30	23-01-26	COM
SERRANO Maria Luisa	08-01-38	11-10-25	COM
SMEEKENS Bernard	23-06-51	08-02-26	COM
SMYTH Gerard	29-06-56	16-12-25	CES
STEEMAN Erna	14-07-67	23-11-25	COM
STEVENSON Peregrine	22-04-58	11-10-25	CM
STINGELE Alwig	10-10-35	14-02-26	COM
SWANNELL Giles	28-06-43	01-12-25	CM
TABELLINI Manlio	11-03-42	18-10-25	COM
TEULINGS Frank	16-03-48	19-02-26	CM
THIELE Hartmut	10-08-47	02-12-25	COM
THOMA Holger	22-07-59	29-11-25	COM
THYOUX Veronique	08-03-55	23-12-25	COM
TIETZ Werner	16-01-38	02-12-25	COM



NOM & PRÉNOM NAME AND FIRST NAME	DATE DE NAISSANCE DATE OF BIRTH	DATE DE DÉCÈS DATE OF DEATH	
TOCI Fernando	22-05-36	30-12-25	COM
TOIVONEN Tuija Marjatta	12-07-53	02-10-25	COM
TRENCH Barney	17-09-47	04-10-25	COM
URBAIN Catherine	19-09-54	15-02-26	COM
VAERTEN Carolus	02-11-36	03-02-26	PE
VAN ASSELT Dick	20-02-34	19-11-25	COM
VAN DE MEERSSCHE Eliane	04-03-26	22-12-25	PE
VAN DEN BOOM Rudolf	23-11-46	04-02-26	PE
VAN DER GHOTE Jacqueline	12-03-33	27-11-25	COM
VAN DER STEENHOVEN-PODHORSKA Irena	25-02-33	04-01-26	PE
VAN LAER Ginette	03-07-44	08-02-26	COM
VAN RANSBEECK Pierre	11-06-47	28-10-25	COM
VAN TRIMPONT Johnny	27-09-45	06-01-26	COM
VANDERSTRAETEN Jean-Pierre	02-12-38	29-10-25	CM
VARGA Therese	01-11-33	12-10-25	COM
VARKONY Peter	25-05-48	27-10-25	PE
VELLOZZI Luigi	30-12-30	20-11-25	COM
VENET Pierre	08-07-36	11-02-26	COM
VERBINNEN Jozef	04-05-18	01-02-26	CM
VERDIER Jocelyne	09-03-37	07-01-26	COM
VERMEULEN Stephanie	09-08-27	26-10-25	COM
VERZELETTI Guido	11-02-39	18-02-26	COM
VIOLIN Francesco	27-03-35	25-11-25	COM
VON DONAT Marcell	12-02-33	10-02-26	COM
VON HELLERMANN Helga	19-04-41	02-12-25	COM
VON ZITZEWITZ Ursula	13-05-37	15-01-26	COM
VORTICE Palma	21-03-40	27-01-26	COM
WADE Irmgard	28-09-40	20-01-26	PE
WASTEELS Dominique	03-09-35	23-01-26	COM
WAUTERS Anne	18-02-61	09-01-26	COM
WESTERLINCK Constance	12-06-37	08-12-25	COM
WESTERMANN GUENNEWIG Baerbel	17-07-41	29-01-26	CM
ZAHLEN Gerard	25-08-43	11-10-25	COM
ZANARELLA Mario	25-03-36	01-10-25	COM
ZAPPA Piero	20-10-35	22-11-25	COM
ZISSWILLER Marie-Louise	25-08-47	27-09-25	PE